

Règlement provisoire sur les manoeuvres de l'infanterie.

Approuvé par le Ministre de la guerre le 8 octobre 1902. —

(1. Bd.) Titre I. Bases de l'instruction. — Titre II. École du soldat.

— Titre III. École de section. — Titre IV. École de compagnie. —

(2. Bd.) Titre V. École de bataillon. — (3. Bd.) Titre VI. École du

régiment. Titre VII. Du combat. Instruction pour les revues et les

défilés. (Mit 10 Beilagen.) (3 Bde.) *loyale* kl. 8. Paris. Nancy 1902.